

**Fiche argumentaire : les Traités européens depuis 1992**

le 31/05/2013

*Huit ans après que les Français ont dit « non », massivement, au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, et à un an des prochaines élections européennes de 2014 qui s'annoncent prometteuses pour notre mouvement; il importe de se rappeler les différentes étapes qui ont marqué depuis Maastricht les évolutions institutionnelles de l'Union européenne, souvent au mépris de la démocratie.*

**• Les Traités européens de 1992 à aujourd'hui...**

<u>Traités</u>	<u>Principales dispositions</u>	<u>Modes d'adoption (en France)</u>
<b>1992 : Maastricht (TUE)</b>	<p>Après l'Acte Unique de 1986 qui consacra la formation d'un marché intérieur unique, Maastricht passe à l'étape supérieure en préparant une politique étrangère et de sécurité commune et en lançant l'Union économique et monétaire.</p> <p>Ce Traité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- crée l'Union européenne (succède à la CEE) ;</li><li>- institue une citoyenneté européenne ;</li><li>- acte le principe d'une union monétaire qui aboutira à la monnaie unique, l'euro...</li></ul>	<p>Par voie référendaire. Résultats : 51,04% de « oui ».</p> <p>Position d'époque du Front National : <b>opposé</b> ; campagne intensive pour le « non ».</p>
<b>1997 : Amsterdam</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Consent de nouveaux transferts de compétences des Etats vers les instances supranationales de l'UE (notamment en matière d'immigration – institutionnalisation de l'espace Schengen).</li><li>- le Conseil européen (réunion des chefs d'Etat et de gvt) peut désormais prendre des décisions à la majorité qualifiée (fin de l'unanimité obligatoire).</li></ul>	<p>Par voie parlementaire. Congrès réuni à Versailles en janvier 1999 pour modifications constitutionnelles préalables à la ratification du Traité par les deux chambres du Parlement.</p> <p>Position d'époque du Front National : <b>opposé</b> à la ratification, demande de référendum.</p>
<b>2001 : Nice</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Adapte les institutions européennes dans la perspective d'un élargissement de l'UE à 27 Etats membres (question de la représentativité des Etats au sein des différents organes de pouvoir; aboutit à une sureprésentation des petits pays).</li><li>-Etend le champ d'application des votes à la majorité qualifiée à de nouveaux domaines.</li></ul>	<p>Par voie parlementaire classique (pas de nécessité de modifier la Constitution)</p> <p>Position d'époque du Front National : <b>opposé</b> ; demande l'organisation d'un référendum, notamment pour que les Français puissent s'exprimer sur l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est.</p>

		(Référendum en Irlande : Constitutionnellement obligés d'organiser une consultation, les Irlandais rejetèrent le texte par 53,87% des voix. Un deuxième référendum dut être organisé l'année suivante... par lassitude, le « oui » l'emporta.)
<b>2005 : Constitution européenne (second Traité de Rome)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Devait réunir en un seul bloc l'ensemble des Traités régissant l'Union européenne.</li> <li>-Devait réformer les institutions en vue de renforcer les pouvoirs de la Commission et du Parlement.</li> <li>-Etendait les domaines de compétence de l'UE.</li> </ul>	<p><b>Rejeté</b> par référendum avec 54,67% des suffrages exprimés.</p> <p>Position du Front National : <b>opposé</b> ; campagne intensive en faveur du « non ».</p>
<b>2007 : Lisbonne</b>	<p>Reprend l'essentiel des dispositions prévues par feu la Constitution européenne en se contentant, d'un point de vue juridique, de modifier les Traités existants (TUE et TFUE):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement considérable des pouvoirs de la Commission européenne et de son président (rappelons que la Commission possède le monopole de l'initiative législative) ;</li> <li>- extension des domaines de compétence de l'UE ;</li> <li>- création du poste de « Haut Représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la sécurité » ;</li> <li>- le Conseil européen se voit doté d'un président permanent élu à la majorité qualifiée.</li> </ul> <p><b>Depuis 2012 : ajout du TSCG (Pacte budgétaire) et du MES qui ont ôté à la France sa souveraineté budgétaire, de fait. (Voir fiche spécifique)</b></p>	<p>Par voie parlementaire. Réuni en Congrès à Versailles le 4 février 2008, le Parlement permet la ratification du Traité contre toutes les conventions morales et démocratiques normalement dignes d'un pays comme la France.</p> <p>Position du Front National : le refus du président Sarkozy d'organiser un référendum constituait, et constitue toujours à nos yeux, un acte de haute trahison dont se sont rendus complices l'ensemble des parlementaires ayant voté en faveur du texte.</p>

